

Maturité Spécialisée

Santé

2024 – 2025

SOMMAIRE

Introduction	5
Conditions d'admission en année de maturité spécialisée santé	5
Composition de l'année de maturité spécialisée santé	6
Travail de maturité spécialisée	7
Réussite de la maturité spécialisée santé	12
Rôles des référent-e-s	13
Admission en 1 ^e année à la HEdS	14
Calendrier	16

INTRODUCTION

La Maturité spécialisée santé (MSSA) est un titre de l'Ecole de culture générale (ECG) qui donne accès aux formations *Bachelor* de la Haute école de santé (HEdS) :

- soins infirmiers
- technicien-nes en radiologie médicale
- nutrition-diététique*
- physiothérapie*
- sage-femme*
- ergothérapie*
- ostéopathie*

* L'admission à ces filières est soumise à une procédure de régulation.

La maturité spécialisée santé est fondée sur un partenariat entre la Direction générale de l'enseignement secondaire II et la Direction générale des Hautes écoles spécialisées.

1. CONDITIONS D'ADMISSION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ

Pour être admis-e en année de maturité spécialisée santé, l'élève doit avoir :

- obtenu le certificat ECG option santé, avec une note annuelle supérieure ou égale à 4,0 dans la moyenne des disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle (OSP);
- accompli 4 semaines de stages préalables dans le domaine de la santé, réalisées après l'obtention du certificat ECG, validées par les ECG;

1.1 STAGES PRÉALABLES À L'ADMISSION EN MS SANTÉ

1.1.1 Exigences requises et objectifs

Les candidat-e-s doivent effectuer, après l'obtention du certificat de l'ECG, entre le mois de juin et la mi-août, 4 semaines de stage préalable, consécutives, dans un seul lieu de stage et à plein temps (40 heures hebdomadaires) dans les soins à la personne.

Ces stages ont pour but l'immersion en milieu professionnel et la confrontation aux métiers de la santé. Ils doivent renforcer et confirmer la voie de formation choisie par l'étudiant-e.

1.1.2 Activités et lieux de stage reconnus

Les lieux de stage déploient des activités dans un domaine lié à la prise en charge de la santé physique ou mentale de personnes. Ils offrent un encadrement professionnel de qualité pour accompagner les stagiaires dans leurs activités et pour répondre à leurs interrogations.

Les stages préalables de 4 semaines dont l'activité principale consiste à prodiguer les soins à la personne peuvent se dérouler dans:

- des hôpitaux;
- des cliniques;
- des établissements médico-sociaux;
- des centres de traitement et de réadaptation.

1.1.3 Recherche et conditions de stage

La recherche des places de stages préalables est à la charge des étudiant-e-s. Toutes les questions liées aux activités, à la durée, aux horaires, aux assurances, à la rémunération sont de la compétence de l'employeur.

1.2 VALIDATION DU STAGE PRÉALABLE

Un stage est validé uniquement sur présentation des deux documents suivants:

- une attestation de l'employeur qui doit contenir les informations suivantes : les dates du stage, le taux d'activité (en %) et le nombre d'heures hebdomadaires;
- le document d'évaluation du stage préalable (formulaire ad hoc), complété et signé par l'institution.

Les stages préalables à la maturité spécialisée santé sont validés, lors d'une séance qui aura lieu le **mardi 20 août 2024**, dans chaque ECG.

Une attestation de validation qui permet au candidat de confirmer son inscription en MS santé est délivrée lorsque les 4 semaines dans le domaine santé ont été validées en bonne et due forme par l'ECG.

En cas de non-validation de cette condition, l'élève n'est pas admissible en année MSSA.

2. COMPOSITION DE L'ANNÉE DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ

L'étudiant-e suit pendant les 32 semaines de MSSA les cours, les stages et les travaux suivants:

- 4 semaines de cours théoriques à la Haute école de santé (HEdS);
- 10 semaines d'introduction à la pratique à la HEdS;
- 8 semaines de stage dans le domaine de la santé dont l'organisation et le placement sont placés sous la responsabilité de la HEdS; l'encadrement est assuré par un référent de l'institution de stage; la rédaction du rapport de stage est suivie par un référent ECG;
- 4 semaines de rédaction du travail de maturité spécialisée (TMsp), placé sous la responsabilité du référent ECG;
- 6 semaines d'expérience professionnelle complémentaire dans le monde du travail au sens large.

Une tenue adaptée et conforme à la posture professionnelle de soignant-e est exigée en toutes circonstances lors d'ateliers de soins, des cours pratiques et des simulations. Cette tenue doit garantir la sécurité, le confort et permettre l'asepsie. Lors des stages, l'étudiant-e se conforme aux directives des institutions.

2.1 COURS THÉORIQUES ET PRATIQUES DE LA HEDS

Les 14 semaines du programme théorique et pratique MSSA se déroulent à la HEdS. Elles ont lieu, selon un calendrier établi par la HEdS, avant le stage dans le domaine de la santé et avant ou après l'expérience professionnelle complémentaire.

La MSSA exige des capacités d'autonomie dans l'apprentissage, qui nécessitent, notamment, des méthodes et un temps de travail personnel en plus du suivi des cours.

2.2 STAGE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

Objectifs généraux

Le stage dans une organisation ou une institution socio-sanitaire doit permettre au candidat ou à la candidate de développer des compétences de base lui permettant de s'intégrer dans un milieu de la santé et de confirmer son choix professionnel. Il s'agit donc de :

- découvrir différentes professions du domaine de la santé et différents milieux de soins;
- réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé;
- évaluer ses aptitudes à exercer une activité au sein d'une équipe de soins;
- confirmer sa motivation dans la poursuite d'études dans le domaine de la santé au sens large, et plus particulièrement dans l'une des filières HES.

Le stage contribue également à l'évaluation des aptitudes personnelles du candidat ou de la candidate requises pour l'entrée en *Bachelor* dans le domaine de la santé.

2.3 EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE COMPLÉMENTAIRE

Une expérience professionnelle dans le monde du travail au sens large doit être effectuée dans une institution ou une entreprise. La durée doit correspondre à 6 semaines au taux d'activité de 100% ou 240 heures d'activité attestées. En principe, les 6 semaines (240h) sont consécutives ou réalisées en deux fois. Il est possible de comptabiliser une activité professionnelle régulière chez un seul employeur affilié jusqu'à concurrence de 240 heures. (Veillez à garder le vendredi matin disponible pour le cours).

Cette pratique professionnelle fait partie intégrante du programme de la formation de 32 semaines. Elle doit être programmée en dehors des heures de cours de la HEdS et du stage dans le domaine de la santé. Elle débute au plus tôt le 21 octobre 2024 et doit être impérativement achevée le 8 août 2025; il est vivement recommandé d'en anticiper l'organisation.

La recherche de cette activité professionnelle ou de stage non spécifique est à la charge de l'étudiant-e. L'activité doit être validée par une attestation selon le formulaire *ad hoc*, complété et signé par l'employeur, à rendre selon les directives de la HEdS.

3. TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) a pour objectif de permettre à l'étudiant-e de faire preuve des compétences à :

- analyser et évaluer des expériences;
- formuler une problématique en s'appuyant sur l'expérience pratique;
- faire des liens entre des connaissances théoriques acquises dans les modules théoriques et pratiques et des situations ou des modes d'intervention observés sur le terrain;
- chercher de la documentation, évaluer, exploiter et structurer de l'information; - présenter par écrit et oralement les résultats de sa démarche; - tenir compte des aspects formels dans ses présentations.

3.1 COMPOSITION DU TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Le TMsp est basé sur l'expérience du stage. Il est préparé de manière autonome. Il consiste en un document écrit et fait l'objet d'une soutenance orale. La réalisation du TMsp est placée sous la responsabilité d'un référent ECG qui apporte en tout temps son soutien à l'élève, selon des modalités co-définies.

Pendant le stage, il est exigé de tenir un journal de bord dans lequel l'étudiant-e consignera l'ensemble de ses observations, ses questions et ses réflexions. Ce travail préalable constitue une aide précieuse pour la rédaction de son travail de maturité spécialisée (TMsp).

La partie écrite du TMsp comprend deux parties :

1. Rapport de l'expérience de stage (1/3 du TMsp – 2'000 à 2'500 mots) :

a. Description de l'institution. L'étudiant-e :

- décrit l'institution et les lieux de sa pratique professionnelle;
- montre sa compréhension du fonctionnement, de l'organisation de l'institution;
- situe l'institution dans le réseau socio-sanitaire genevois ou régional.

b. Situation du ou de la stagiaire dans l'institution et son fonctionnement.

L'étudiant-e :

- expose ses attentes par rapport à sa pratique professionnelle;
- décrit les responsabilités confiées sous supervision et les activités effectuées;
- décrit les difficultés rencontrées;
- précise les moyens mis en œuvre pour surmonter ces difficultés;
- indique en quoi le stage lui a été bénéfique, a enrichi sa perception de la profession et l'a confirmé-e dans son choix de la filière HEdS où il/elle souhaite poursuivre ses études.

2. Analyse d'une situation significative

a. Description d'une situation de stage (1/3 du TMsp – 2'000 à 2'500 mots).

L'étudiant-e :

- décrit et présente une situation significative rencontrée pendant le stage; - relève et explique les aspects thématiques impliqués par cette situation; - fait explicitement référence aux cours théoriques.

b. Réflexion théorique et personnelle sur *un* des aspects de la situation choisie (1/3 du TMsp – 2'000 à 2'500 mots). L'étudiant-e :

- élabore une problématique à partir de l'aspect de la situation de stage choisi;
- étudie sur le plan théorique cette problématique sur la base d'un corpus d'articles ou ouvrages diversifiés et pertinents, et fournit une synthèse sur cet aspect choisi;
- analyse sa gestion personnelle de cet aspect de la situation (points forts / points faibles) et explique ce que la situation vécue lui a permis de découvrir sur lui/elle-même.

3.2 MISE EN FORME DU TMsp

Le TMsp compte 6'000 à 7'500 mots de texte rédigé par l'élève (bibliographie, table des matières, annexes non comprises); il respecte les éléments du plan, dans une structure qui laisse une ouverture à l'originalité et à la créativité.

Le TMsp se présente structuré comme suit :

- une page de titre où figurent, en plus du titre extrait de la problématique (max. 80 caractères), la mention « Maturité spécialisée santé », l'année scolaire en cours, le nom de l'ECG, les noms de l'étudiant-e et des référent-e-s ECG et HEdS, (pas le nom de l'institution, ni aucun logo sur la couverture);
- une introduction qui mentionne le lieu de stage par la désignation du type d'établissement et les dates du stage socio-sanitaire et qui décrit brièvement la problématique analysée;
- le rapport de stage (introduction – développement – conclusion);
- la problématique étudiée (introduction – développement – conclusion);
- la bibliographie, selon la méthode *ad hoc* transmise aux cours de la HEdS, qui mentionne les principales références utilisées (ressources matérielles et humaines);
- la table des matières;
- les annexes (glossaire, index, illustrations, schémas).

Le TMsp respecte la mise en forme suivante :

- le dossier est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère Arial 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto);
- le TMsp est imprimé sur du papier blanc (sans en-tête de l'institution de stage, ni de la HEdS);
- il est relié avec une couverture cartonnée ou plastifiée; il est rendu en deux exemplaires.

Les deux exemplaires reliés sont acheminés par les élèves selon la diffusion suivante: au secrétariat de l'ECG et au référent-e ECG. L'exemplaire à destination de l'expert-e HEdS sera transmis au format PDF.

Le TMsp doit respecter l'anonymat de toutes les personnes présentes dans l'institution de stage (patients, visiteurs, usagers et personnel de l'institution) et aucun portrait en gros plan n'est toléré.

De plus, chaque étudiant-e doit déposer une version fichier électronique de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu), pour la vérification de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C1 10.70)*, sur le plagiat et la fraude.

3.3 ÉTAPES ET ENCADREMENT DU TMsp

Pendant tout le déroulement du TMsp, l'élève bénéficie de l'encadrement d'un-e référent-e ECG; un-e expert-e HEdS accompagne la démarche à certaines étapes, il/elle est la personne ressource pour les aspects scientifiques de la problématique. Les entretiens TMsp doivent tous être organisés en présentiel (la visioconférence n'est autorisée qu'à titre exceptionnel et en accord avec la personne responsable de la filière MS concernée).

Étapes du TMsp	Étudiant-e	Référent-e ECG	Expert-e HEdS
Pendant le stage (entre le début et la moitié du stage)	Tenue du carnet de bord Début du rapport de stage	Entretien 1	-
Vers la fin du stage étape 1 du TMsp	Rapport de stage finalisé Choix de la situation significative et des aspects thématiques	Entretien 2	-
- étape 2	Envoyer par mail le récit de la situation significative et les aspects thématiques	Validation par retour de mail ou par entretien si nécessaire	
- étape 3	Choix de l'aspect thématique à étudier sur le plan théorique Recherche de documentation sur cet aspect	Entretien 3 (rencontre tripartite) - validation de l'aspect thématique choisi - validation du corpus d'articles scientifiques et de la bibliographie <i>(si ces éléments sont absents ou incomplets, les valider par retour de mail)</i>	
- étape 4	Problématique à élaborer Synthèse des articles	Entretien 4 (rencontre tripartite) - validation et structure de la problématique	
- étape 5	Rédaction du TMsp - analyse de la problématique - structure et rédaction	Entretien 5 (et suivants)	-
Préparation à la soutenance	Préparation de la présentation et du support visuel	Entretien 6	-
Soutenance et évaluation du TMsp	Présentation orale du TMsp selon consignes	Evaluation du TMsp (version écrite et soutenance) selon la grille d'évaluation du TMsp MSSA.	

3.4 SOUTENANCE

Les étudiant-e-s doivent au terme de leur année présenter leur travail de maturité spécialisée devant un jury et être capables d'en discuter les contenus. La soutenance orale a lieu à l'ECG, dans l'établissement de rattachement de l'étudiant-e; elle dure environ 40 minutes et se déroule en deux temps :

1. Présentation du travail par l'étudiant-e : 15-20 minutes
 - présentation synthétique et analyse de l'expérience pratique du stage;
 - présentation et analyse de la situation significative et de l'apport théorique;
 - mise en relief des différentes étapes du travail, des choix effectués, des axes et de la progression de la réflexion;
 - regard critique sur l'ensemble de son travail et de son stage; bilan personnel des apprentissages - vision de la profession et projection dans la formation et le métier.
2. Discussion avec le jury : 15-20 minutes
 - l'étudiant-e argumente et défend sa position;
 - il/elle répond aux questions du jury.

Les soutenances des étudiant-e-s réuni-e-s en volée ont lieu pour la volée 1 début à mi-juin et pour la volée 2 fin juin.

3.5 ÉVALUATION

3.5.1 Modalités

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous forme d'appréciation globale : - excellent - bien - suffisant - insuffisant.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Dans un premier temps, le jury s'accorde sur l'évaluation de la partie écrite. En cas de suffisance, l'élève est autorisé à poursuivre et à préparer sa soutenance. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leurs évaluations détaillées de la partie écrite en commun: ils délibèrent et le référent fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant-e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSSA, remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la mention « suffisant ».

3.5.2 Composition du jury

Le jury est composé d'un-e expert-e HEdS et du ou de la référent-e ECG.

3.5.3 Critères d'évaluation

L'évaluation porte sur l'ensemble du TMsp : rapport de stage et partie théorique.

I. Démarche et dossier : 2/3 de l'évaluation du TMsp

1. respecter le cadre de travail:
 - respect des consignes et des échéances
 - implication dans le processus
2. mettre en œuvre des méthodes de travail:
 - autonomie dans les démarches à réaliser
 - organisation efficace du recueil des informations
 - application d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine
3. constituer un corpus de références:
 - diversité des sources
 - pertinence des références
4. analyser la mise en situation professionnelle:
 - description pertinente du contexte
 - prise de distance
 - attitude réflexive
5. développer une recherche:
 - problématisation
 - exploitation des ressources
 - articulation théorie/pratique
 - positionnement critique

6. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document: - structuration et cohérence
 - argumentation
 - respect des consignes documentaires
 - respect des conventions bibliographiques
 - usage correct de la langue

II. Soutenance : 1/3 de l'évaluation du TMsp

7. connaître le sujet:
 - appropriation du sujet
 - défense de la problématisation
8. critiquer sa démarche de travail:
 - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp
 - identification des prolongements et perspectives
9. communiquer oralement:
 - structuration de la présentation
 - clarté de la transmission orale

3.6 REMÉDIATION AU TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE

L'étudiant-e, qui obtient la mention "insuffisant" sur la partie "démarche et dossier" au TMsp, a la possibilité de la compléter et de l'améliorer, dans un délai de 2 semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 6 ("maîtriser la rédaction et la mise en forme du document") et/ou le critère 6.5 ("usage correct de la langue") est/sont insuffisant/s, l'étudiant-e est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance: l'étudiant-e complète et améliore son TMsp selon les indications notifiées. La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite. En cas de remédiation, la meilleure mention positive possible pour la partie écrite est "suffisant". Lorsque la mention finale obtenue sur les deux parties est évaluée "insuffisant" (après remédiation ou non sur l'écrit), l'échec de la MSSA est alors notifié.

3.7 DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel et artistique selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

4. RÉUSSITE DE LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ

Le titre de certificat de maturité spécialisée est délivré par l'ECG. Il est obtenu à condition que l'étudiant-e obtienne :

- la moyenne finale des quatre unités de cours théoriques et pratiques, organisés par la HEdS, calculée au dixième, supérieure ou égale à 4.0 (note arrondie : 3,95 = 4.0);

- une note suffisante (≥ 4.0) au stage de 8 semaines dans le domaine socio-sanitaire;
- une attestation de la validation des 6 semaines d'expérience professionnelle dans le monde du travail au sens large;
- la mention au moins « suffisant » au travail de maturité spécialisée.

4.1 REMÉDIATION AUX UNITES DE COURS HEdS

Lorsque la moyenne finale des quatre unités de cours est inférieure à 4.0 et qu'au maximum deux unités de cours sont insuffisantes, une remédiation des unités concernées est imposée, selon le règlement d'études de la HEdS.

Lorsque la note du stage dans une institution socio-sanitaire est inférieure à 4.0, un nouveau stage de 4 à 8 semaines est imposé et évalué.

4.2 RÉPÉTITION D'UNITÉS DE COURS OU DU STAGE

Lorsque la moyenne finale des quatre unités de cours ou la note du stage reste inférieure à 4.0 après les remédiations, l'année MSSA est échouée. Dans ce cas, les unités de cours insuffisantes ou le stage socio-sanitaire peuvent être répétés selon le règlement d'études de la HEdS, à condition que la mention au moins "suffisant" ait été obtenue au TMsp.

4.3 PROCÈS-VERBAL DE LA MSSA

À la fin de l'année, une fois la soutenance du TMsp passée avec succès, après la réussite de l'ensemble des unités de cours de la HEdS, du stage socio-sanitaire et la validation des 6 semaines de stage dans le monde du travail par la HEdS, l'ECG rédige un procès-verbal de l'année de maturité. Ce document est l'attestation de l'obtention du titre de MSSA nécessaire pour confirmer une inscription dans une HES. Les certificats de la MSSA seront remis lors de la cérémonie des promotions qui a lieu à la fin de l'automne.

5. RÔLES DES RÉFÉRENT-E-S

Le/la référent-e ECG

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du TMsp;
- assure le suivi de l'étudiant-e et informe régulièrement la doyenne MS répondante de la maturité spécialisée;
- assure les contacts avec le/la référent-e HEdS;
- participe aux rencontres sur le TMsp avec le/la référent-e HEdS et l'étudiant-e; - encadre et conseille l'étudiant-e dans l'élaboration de son TMsp; - évalue en collaboration avec le/la référent-e HEdS le TMsp.

L'expert-e HEdS

- est la personne ressource sur les aspects scientifiques du TMsp;
- valide les recherches documentaires et les références bibliographiques effectuées par l'élève pour son TMsp;
- participe aux rencontres tripartites sur le TMsp avec le/la référent-e ECG et l'étudiant-e ainsi qu'à une séance de rencontre avant le début du suivi de TMsp ; - évalue en collaboration avec le/la référent-e ECG le TMsp.

Le/la référent-e de l'institution de stage

- est garant-e du cadre institutionnel du lieu de stage;
- encadre l'étudiant-e au quotidien des prestations pratiques dans les responsabilités qui lui sont confiées;
- aide l'étudiant-e dans la mise en œuvre de ses objectifs;
- peut être associé à une rencontre quadripartite avec l'étudiant-e, les référent-e-s ECG et HEdS, en cas de nécessité;
- évalue les objectifs et les prestations pratiques selon les critères établis par la HEdS.

6. ADMISSION EN 1^{re} ANNÉE BACHELOR À LA HEdS

Le titre de maturité spécialisée santé permet d'entrer sans examen en 1^{re} année *Bachelor* des filières non régulées – soins infirmiers et technique en radiologie médicale – à la HEdS. Les inscriptions ont lieu en cours d'année MSSA selon les consignes et les échéances communiquées en hiver par la HEdS. La démarche est de la responsabilité de l'étudiant-e.

Pour l'admission en filières à régulation – nutrition et diététique, physiothérapie, sagefemme, ergothérapie ou ostéopathie –, les étudiant-e-s qui sont en cours de formation de MSSA doivent se présenter à la procédure d'admission selon les conditions et les échéances communiquées en hiver par la HEdS.

Pour toute information complémentaire, il est utile de consulter les sites :

HEdS à Genève : <https://www.hesge.ch/heds/>

Pour la filière ergothérapie, l'Ecole d'études sociales et pédagogiques à Lausanne : <https://www.hetsl.ch/>

Pour la filière ostéopathie, HEdS à Fribourg : www.heds-fr.ch

MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ CALENDRIER 2024-2025

Dates	Étapes	
Mardi 25 juin 2024 Dans chaque ECG (horaire et salle à préciser) Au plus tard le 28 juin 2024	Confirmation des inscriptions en MSSA Présence obligatoire des élèves souhaitant s'inscrire en MSSA ; ceux-ci devront communiquer les détails de leur stage préalable. Confirmation de l'admission provisoire en MSSA (un courriel sera envoyé par l'ECG aux élèves admis provisoirement; les documents importants liés à la rentrée MSSA seront joints à cet envoi)	
Jusqu'au 16 août 2024 Mardi 20 août 2024 Dans chaque ECG – salle et horaire à préciser	Délai pour accomplir les 4 semaines de stages préalables Validation des 4 semaines de stages préalables	
Mardi 27 août 2024, dans chaque ECG (horaire et salle à préciser)	Confirmation d'admission définitive en MSSA et séance d'information (présence obligatoire)	
Du mardi 27 août au 6 septembre	Compléter le dossier administratif en ligne	
Lundi 16 septembre 2024 (selon convocation de la HEdS) Aula du CECG Madame de Staël	Début des cours théoriques	
<i>La répartition des élèves MSSA en deux volées dans les cours et les stages sera communiquée par la HEdS à la rentrée.</i>		
	Volée 1	Volée 2
Cours d'initiation à la pratique à la HEdS	Octobre - décembre 2024 (semaines 42 à 51)	Janvier - mars 2025 (semaines 42 + 2 à 10)
Séance d'information liée au TMsp (présence obligatoire de tous les étudiants en MSSA)	Lundi 2 décembre 2024, 17h30 Aula du CECG Madame de Staël	
8 semaines de stage santé (organisé par la HEdS)	Janvier - mars 2025 (semaines 2 à 10)	Mars - mai 2025 (semaines 11 à 20)
Rédaction du travail de maturité spécialisée	Mars - avril 2025 (semaines 11 à 16)	Mai - juin 2025 (semaines 21 à 24)
Remise du TMsp (délai impératif)	Mardi 8 avril 2025, 17h	Vendredi 13 juin 2025, 17h
Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp	9 au 23 mai 2025	23 juin au 7 juillet 2025
Soutenance du travail de maturité spécialisée	2 au 13 juin 2025 (semaines 23-24)	23 au 27 juin 2025 (semaine 26) Soutenance des TMsp remédiés (semaines 34-35)
6 semaines d'expérience professionnelle dans le monde du travail	Fin avril– juin 2025 (semaines 17 à 26, prolongation éventuelle jusqu'au 8 août 2025)	Octobre - décembre 2024 (semaines 43 à 51) Juillet jusqu'au 8 août 2025 (semaines 27 à 32)
29 août 2025	Clôture de l'année de maturité spécialisée santé	
Semaine 38	Début de la 1 ^{re} année Bachelor HEdS	
Fin novembre/début décembre 2025	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée	